

PROBLEMES DE LA "FEODALITE" BYZANTINE UNE MISE AU POINT SUR LES DIVERSES DISCUSSIONS (Suite)

Par KIN-ICHI WATANABE*

Sur quels sujets, dans l'histoire sociale et économique de Byzance, les byzantinologues soviétiques, y compris leurs collègues des pays slaves, qui tous la considèrent comme une histoire du féodalisme, centrent-ils leur débat? Les points en controverse sont résumés à grands traits dans deux aperçus sur l'état actuel des études byzantines en URSS, l'un se rapportant aux travaux des années 1958-1960 et écrit par Každan et Udalicova³⁰, l'autre à ceux des années 1955-1960 écrit par Udalicova et Litavrin.³¹ Il conviendrait de mentionner aussi un rapport de base dans la séance plénière du XII^e Congrès international des études byzantines à Ochride, "Город и деревня в Византии 4-12 вв." par Pigulevskaia, Lipšic, Sjuzdumov et Každan, qui essaie de faire concorder leurs différentes opinions—comme nous le verrons par la suite—, et d'esquisser, conjointement, le développement du féodalisme byzantin.³²

Voici quels sont les sujets en controverse parmi les byzantinologues soviétiques.

1. Passage de la formation esclavagiste au régime féodal dans les provinces orientales du Bas-Empire.
2. Commune rurale à Byzance.
3. Sa modification, et l'apparition de la "rente féodale centralisée."
4. Processus de féodalisation dans l'empire byzantin à partir du XI^e siècle.

Nous essayons de récapituler ces thèses tour à tour.

§1. Passage de la formation esclavagiste au régime féodal dans les provinces orientales du Bas-Empire.

Dès que le problème de la désagrégation du régime esclavagiste à partir du III^e siècle a été posé dans *Вестник Древней Истории*, en 1953, une discussion importante s'est déroulée dans la même revue jusqu'en 1956.³³ Plusieurs éminents historiens soviétiques y ont participé, comme Chtaerman, Každan, Korsunskij, Gemp, Udalicova, Sjuzdumov, Kovalev et Lipšic. Ils se sont divisés alors en deux camps opposés; pour les uns, la société qui suivit le III^e siècle appartient encore à la formation esclavagiste, pour les autres, elle montre déjà des éléments d'exploitation féodale. C'est pour ainsi dire d'un prolongement de cette controverse qu'il s'agit maintenant. Cette fois, le débat a été entamé par Udalicova et Každan³⁴ dans un article

* Professor (*Куджу*) of Economic History.

³⁰ A.P. Každan et Z.V. Udalicova, Nouveaux travaux de savants soviétiques sur l'histoire économique et sociale de Byzance (1958-1960). *Byzantion* XXXI (1961) 189-207.

³¹ З.В. Удальцова, Г.Г. Литаврин, Советское византиноведение в 1955-1960 гг. ВВ XXIII (1963) 3-79.

³² Н.В. Пигулевская, Е.Э. Липшиц, М.Я. Сюзюмов, А.П. Каждан, Город и деревня в Византии в 4-12 вв. XII^e Congrès International des Etudes byzantines. Belgrade-Ochride 1961.

³³ Проблема падения рабовладельческого строя (к итога дискуссии). ВДИ 1956, 1. 3-14.

³⁴ З.В. Удальцова, А.П. Каждан, Некоторые нерешенные проблемы социально-экономической истории Византии. ВИ. 1958, 10, 79-96.

de Вопросы Истории 1958, intitulé "Problèmes non résolus de l'histoire sociale et économique de Byzance", et Sjužjumov,³⁵ Lipšic³⁶ et Angelov,³⁷ byzantinologue bulgare, ont manifesté leurs avis respectifs dans la même revue.

Selon Lipšic, la formation féodale était déjà dominante dans l'Empire Romain d'Orient du IV^e siècle, et la période allant du IV^e au VI^e siècle appartient au premier stade de l'histoire du féodalisme byzantin. Angelov consent à cette opinion de Lipšic sur les points essentiels. Il est pourtant plus prudent dans sa conclusion, et ne considère la société des IV^e-VI^e siècles ni pour exclusivement esclavagiste, ni pour exclusivement féodale. L'avis fondamental qui étaye la conclusion de Lipšic, c'est que l'époque vraiment révolutionnaire dans l'histoire sociale et économique de Byzance doit être cherchée dans le III^e siècle, et qu'une fois le régime féodal établi définitivement à Byzance, dans le courant du IV^e siècle, on ne peut plus remarquer aucune crise qui l'aurait atteint dans son fondement.

Au contraire, d'après Udalicova et Každan, de même que Sjužjumov, un tel moment critique dans l'histoire millénaire de l'empire byzantin devrait être trouvé dans le VII^e siècle. Selon leur opinion à peu près commune, des rapports sociaux de caractère féodal étaient certes en voie de formation aux IV^e-VI^e siècles, mais on doit considérer que la société de ces trois siècles, en tant que formation sociale et économique, constitue encore un stade (toutefois le dernier) dans le développement du régime esclavagiste, et qu'elle n'a été liquidée qu'au VII^e siècle, par suite des bouleversements intérieurs aussi bien que des invasions des peuples du dehors.

La discussion parmi eux porte sur ce point essentiel, de savoir si les colons que les deux Codes du Bas-Empire nous montrent comme la principale main-d'œuvre agricole de ce temps-là, doivent être définis, en tant que classe sociale, comme esclaves ou bien, au contraire, comme serfs, main d'œuvre typique du régime féodal. Certes, les adversaires sont d'accord de l'un et de l'autre côté pour admettre que la tendance fondamentale du développement économique d'alors qui correspondait au progrès des forces productives ne consistait plus dans la conservation de la grande exploitation esclavagiste, mais s'orientait vers la consolidation de la petite exploitation agricole. Toutefois, tandis que Lipšic considère les colons du Bas-Empire comme la main d'œuvre typique du régime féodal et par là les assimile par essence aux parèques de l'époque postérieure, auxquels tous les byzantinologues soviétiques sont unanimes à donner le caractère des serfs féodaux, Udalicova, Každan et Sjužjumov expriment une autre interprétation des colons du Bas-Empire; suivant eux, les cultivateurs déjà dotés de parcelles qu'étaient les colons du Bas-Empire, et qui étaient de ce fait tout à fait différents des esclaves de l'antiquité classique, privés en général des moyens de production, tout en représentant un mode nouveau de production, ont été de nouveau réduits en esclavage de fait par les classes dominantes dans la dernière phase de leur domination.*

§ 2. Commune rurale à Byzance.

Le deuxième problème est en corrélation étroite avec le premier. Comme il est dit plus

³⁵ М.Я. Сюзюмов, Некоторые проблемы истории Византии. ВИ. 1959, 3, 98-117.

³⁶ Е.Э. Липшиц, О путях формирования феодальной зависимости в балканских и малоазийских провинциях Византии, ВВ XIII (1958) 28-54: Id., Об основных спорных вопросах истории ранневизантийского Феодализма. ВИ. 1961, 6, 96-110.

³⁷ Д. Ангелов, О некоторых вопросах социально-экономической истории Византии. ВИ. 1960, 2, 91-103.

* [Nous avons maintenant une contribution de la part d'Udalicova, З.В. Удальцова, Положение равов в Византии в VI в. ВВ XXIV (1964) 3-34.]

haut, Lipšic regarde les IV^e-VI^e siècles comme le premier stade dans le développement du féodalisme byzantin, jugeant de son point de vue que l'exploitation des colons, producteurs directs alors prédominants, représente le mode de production caractéristique du régime féodal, étant donné qu'ils possédaient (avec des droits limités) des moyens de production (instruments et parfois une parcelle de terrain) et une certaine quantité des produits de leur travail. Mais elle remarque en même temps l'existence d'une autre variété de la même petite exploitation agricole que les paysans libres pratiquaient alors sur leurs propres terres. Ces derniers qui constituaient la commune rurale indépendante, étaient, selon elle, très peu nombreux en comparaison des premiers, de plus ils étaient toujours menacés d'entrer dans le groupe des premiers en tombant dans la dépendance du gros propriétaire terrien. Or, dès la fin du VI^e siècle, dit-elle, l'importance relative des colons du grand domaine et des paysans petits propriétaires libres de la commune rurale, au sein de la petite exploitation agricole, a changé radicalement, et jusqu'au IX^e siècle la prédominance des derniers s'est maintenue. Lipšic donne à ces plus de trois cents années (fin du VI^e siècle au IX^e siècle) le nom de «second stade du féodalisme», parce que durant ces siècles la commune rurale se composant de paysans petits propriétaires libres constituait la base d'un type spécial de féodalisme, où la rente féodale était réalisée par le pouvoir impérial sous la forme d'impôts levés sur la commune rurale (on verra par la suite que Každan rend cette théorie de Lipšic plus précise, en proposant la thèse de "la rente féodale centralisée"). Elle n'ignore pas d'autre part que les grands domaines privés avec les colons qui y étaient attachés n'ont pas cessé d'exister pendant le passage du premier au second stade du féodalisme et ajoute que le *colonatus* du premier stade du féodalisme byzantin a subsisté pendant tout le second stade pour aboutir à la *paroikia* du dernier stade.

En ce qui concerne la commune rurale des VI^e-IX^e siècles elle-même, Lipšic voit en elle le produit résultant de la fusion de la commune locale des provinces orientales du Bas-Empire avec celle que les "barbares" slaves ont apportée dans le territoire de l'empire byzantin. La *Loi Agraire* qui a cette histoire de la commune rurale en arrière-plan, contient, d'après Lipšic, le souvenir encore tout frais du temps passé où on pratiquait les partages périodiques du territoire entier du village, de même que des compromis que la commune était obligée de faire, au cours du VIII^e siècle, avec le pouvoir impérial après tant de conflits.³⁸

L'explication que Každan donne de la commune rurale qui se reflète dans la *Loi Agraire* est différente. Selon lui, après que les bouleversements intérieurs et extérieurs du VII^e siècle ont emporté la formation esclavagiste une fois pour toute, la commune rurale est devenue la cellule prédominante dans la société agricole du «Moyen Age» de Byzance, elle a pris la place que le grand domaine esclavagiste avait occupé aux siècles précédents. Cette commune rurale des VII^e-IX^e siècles se distingue clairement de la commune de l'époque hellénistique et romaine, remarque-t-il, par le fait qu'elle n'a plus pratiqué de partages périodiques des terres dans le village comme c'était l'usage dans la commune de l'époque hellénistique et romaine. Pourtant le droit de propriété privée sur la terre n'y était pas encore pleinement établi, et la commune rurale des VII^e-IX^e siècles est caractérisée plutôt par le droit d'un membre de la commune à la terre d'un autre, ainsi que par l'existence de liens familiaux très étendus.³⁹

³⁸ Е.Э. Липшиц, Византийское крестьянство и славянская колонизация. Византийский Сборник. 96-143. Москва-Ленинград 1945: Id., Славянская община и ее роль в формировании византийского феодализма. ВВ. 1 (1947) 144-163. : Id., Byzanz und die Slaven. Weimar 1951: Id., Очерки истории Византийского общества и культуры. 8.-первая половина -9. века. Москва 1961.

³⁹ А.П. Каждан, К вопросу об особенностях феодальной собственности в Византии. 8.-10. вв. ВВ X (1956) 48-65: Id., Деревня и город в Византии. 9.-10. вв. Москва 1960.

Nous avons déjà dit que Sjuzjumov est d'accord avec Každan pour voir dans le VII^e siècle une coupure historique où la formation esclavagiste s'est séparée du régime féodal à Byzance. Mais à l'égard du caractère social à donner à la commune rurale des VII^e-IX^e siècles, ces deux byzantinologues soviétiques diffèrent d'opinion. Sjuzjumov critique l'opinion de Každan en disant que la commune de l'époque hellénistique et romaine avec l'habitude des redistributions périodiques des terres, n'était plus typique des IV^e-VI^e siècles, comme le pense Každan en se fondant sur les arguments fournis par Taubenschlag, romaniste polonais, et remarque qu'elle était déjà devenue archaïque à cette époque. C'est au contraire, continue-t-il, dans la métrocomie qu'on doit voir la commune rurale typique de ces siècles, où le droit de propriété privée (droit d'héritage, droit de succession) était déjà enraciné et où l'usage de ce droit n'était restreint que si on voulait vendre ses terres à des gens étrangers à la commune. Donc, ce sont ces mêmes traits essentiels de la métrocomie du Bas-Empire, conclut-il, qu'il faut attribuer aussi à la commune rurale des VII^e-IX^e siècles. Il admet, certes, le fait que le droit coutumier slave ait contribué à un renforcement de la cohésion de la commune byzantine de cette époque; par exemple, d'après lui, au lieu qu'il y ait eu interdiction par la loi de vendre des terres aux étrangers, comme c'était le cas aux IV^e-VI^e siècles, une coutume s'est établie parmi les membres de la commune, sous l'influence de la commune slave: celle de ne plus aliéner des terres à aucun autre qu'à ses collègues, paysans du même village. Pourtant il n'admet pas que la propriété collective se soit montrée et développée sous l'influence de la commune slave. Bref, selon l'opinion de Sjuzjumov, la commune rurale des VII^e-X^e siècles se composait de paysans petits propriétaires, et empêchait (comme la corporation artisanale dans la ville) que les moyens de production s'accumulassent entre les mains des membres riches et que les pauvres tombassent du rang des propriétaires des moyens de production.

§ 3. Modifications de la commune rurale et apparition de "la rente féodale centralisée" aux IX^e-X^e siècles.

Quelles modifications, la commune rurale, qui était l'élément essentiel dans la campagne byzantine des VII^e-VIII^e siècles, a-t-elle subies par suite du renforcement de la fiscalité aux siècles suivants? Chaque byzantinologue soviétique y répond à sa manière.

Nous avons noté plus haut la thèse de Lipšic, selon laquelle le féodalisme byzantin représente une variété spéciale de féodalisme où le pouvoir impérial réalisait la rente féodale sous la forme des impôts. Elle lui donne le nom de féodalisme "oriental", et considère la commune rurale aussi comme base principale du despotisme byzantin par analogie avec le despotisme oriental. Elle ne pense pas pourtant que la commune rurale byzantine se trouvât, comme la commune "orientale" (entendue comme une conception historique), au stade primitif de propriété collective, mais reconnaît qu'au sein de la commune rurale byzantine une différenciation de la propriété était déjà bien avancée. En tous cas la qualification d' "orientale" attribuée à la commune rurale byzantine est vague, contradictoire même en un certain sens avec l'interprétation marxiste du développement historique, et c'est Každan qui précise le caractère féodal de la commune rurale byzantine, en proposant la thèse de "la rente féodale centralisée".

Selon Každan, à Byzance prévalait la notion que l'Etat, comme propriétaire suprême de la terre, avait la haute main sur toutes les terres de n'importe quelle catégorie dans le pays. En fait aussi, les domaines de l'Etat aussi bien que ceux de l'empereur (il y avait une distinction du moins théorique entre ces deux catégories, mais en fait très vague) étaient au

total les plus étendus. A en juger par des sources pourtant peu nombreuses, il est très douteux, dit-il, de supposer que les domaines de l'Etat et de l'empereur aient été diminués en conséquence du processus de féodalisation aux IX^e-X^e siècles. Au contraire, selon lui, au cours de ces siècles ces deux catégories de la propriété terrienne se sont agrandies par voie de conquêtes, colonisations etc, bien que les domaines laïques et surtout les domaines ecclésiastiques et monastiques eussent commencé à se développer rapidement à cette époque (du reste il insiste sur la disparition de la grande propriété terrienne privée en général aux VII^e et VIII^e siècles). En conséquence, conclut-il, les individus, dans la féodalité, n'étaient pas assez puissants pour mettre les paysans petits propriétaires de la commune rurale sous leur dépendance; ils poursuivaient cette fin par une autre voie, par l'intermédiaire de l'Etat, organisation politique de la classe dirigeante, dans ce cas, des féodaux eux-mêmes. En d'autres termes, l'asservissement des paysans petits propriétaires libres avançait non dans le chemin proposé par l'aristocratie terrienne provinciale qui voulait les assujettir à la seigneurie féodale comme parèques privés, mais dans le chemin proposé par l'aristocratie des fonctionnaires de Constantinople, qui voulait les tenir sous l'étroite dépendance du fisc comme parèques d'Etat et lever sur eux la rente féodale sous la forme de l'impôt. Et pour garder le plus grand nombre de parèques d'Etat, l'aristocratie des fonctionnaires de Constantinople empêchait leurs collègues provinciaux de les attirer dans leur domaine. Les impôts que les parèques d'Etat versaient au fisc n'étaient plus de caractère rationnel parce qu'ils n'étaient pas perçus conformément à un système d'impôts tel que la *capitatio-jugatio* du Bas-Empire, mais consistaient en multiples obligations fiscales (prestations en nature et en argent, corvées), de sorte qu'ils n'étaient rien d'autre par essence que "la rente féodale" que les serfs féodaux payaient à leur seigneur privé. Voilà la thèse de Každan sur la rente féodale centralisée.

Mais elle devient l'objet des critiques de la part de Sjuzdumov. Nous avons noté plus haut qu'il regarde la commune rurale comme une sorte de corporation de paysans petits propriétaires; aussi longtemps que la commune rurale du susdit caractère n'a cessé d'exister comme élément déterminant dans la campagne, autrement dit, jusqu'au X^e siècle, la société byzantine doit être définie dans son ensemble comme préféodale; on pourrait retrouver une telle société en Europe avant l'établissement définitif des rapports féodaux, quand la commune "barbare" se répandait partout; on pourrait mettre la commune rurale byzantine en parallèle avec le *Markgenossenschaft* germanique. A ce point de vue, Sjuzdumov remarque d'une part, en s'opposant à l'opinion de Lipšic, que l'assimilation de la commune rurale byzantine avec la commune orientale n'est pas juste parce qu'à Byzance l'Etat n'avait jamais toutes les terres à sa libre disposition comme c'était le cas dans la monarchie de l'Asie antique, d'autre part, contre Každan, que les paysans de la commune rurale ne peuvent être rien moins que des propriétaires libres; ils n'étaient donc pas attachés au sol, et leurs obligations envers le fisc doivent être prises pour un impôt, et non pour la rente féodale.

Nous avons retracé ici à grands traits le problème de la commune rurale, surtout de la liberté des paysans de la commune rurale à l'égard de l'Etat en ce qui concerne la disposition de leur personne et de leur terre. Pour entrer dans le détail, on doit se référer aux travaux de Lipšic (v. note 38), Každan (39) et Sjuzdumov (40). Il faut ajouter en outre une œuvre de Litavrin;⁴¹

⁴⁰ М.Я. Сюзюмов, О характере и сущности византийской община по Земледельческому закону. ВВ X (1956) 29-47: Id., К вопросу об особенностях генезиса и развития феодализма в Византии. ВВ XVII (1960) 3-16.

⁴¹ Г. Г. Литаврин, Болгария и Византия в 11.-12. вв. Москва 1960.

il s'oppose d'un côté à l'opinion de Sjuzumov qui nie l'existence de la propriété suprême de l'Etat sur toutes les terres à Byzance, de l'autre à l'opinion de Každan qui soutient l'assimilation des paysans de la commune rurale avec les parèques d'Etat, celle de l'impôt avec la rente féodale.

§ 4. Processus de féodalisation de l'empire byzantin à partir du XI^e siècle.

Tous les byzantinologues soviétiques sont d'accord pour considérer l'histoire byzantine à partir du XI^e siècle comme l'époque de la victoire définitive de la force décentralisatrice représentée par la grande propriété terrienne féodale, de même que comme l'époque de l'assujettissement des paysans de la commune rurale aux gros propriétaires terriens, et pour penser que la société byzantine finit par s'approcher du type "classique" de féodalisme occidental. Mais pour cette époque du féodalisme "classique" de Byzance même, la byzantinologie soviétique essaye de relever les traits spécifiques de la féodalisation de Byzance. En l'occurrence leur intérêt scientifique se concentre surtout sur deux phénomènes du caractère féodal; l'un, c'est l'apparition de l'institution de l'immunité qui complète, à leur avis, l'ensemble des privilèges seigneuriaux (c'est-à-dire des contraintes extra-économiques) et qui met les parèques dans la dépendance complète du seigneur; l'autre, c'est l'existence d'une variété multiple de catégories aussi bien de propriétés féodales que de paysans qui en dépendent. Dans un Etat fortement centralisé, où la fiscalité exerçait une influence importante sur le développement social et économique du pays, comment la grande propriété terrienne avec les paysans dépendants, s'est-elle formée? Ce problème a une importance tout à fait grande, me semble-t-il, concernant la féodalisation non seulement de l'empire byzantin mais aussi de l'empire japonais ou chinois; il prend donc pour nous un intérêt spécial.

a. L'institution immunitaire à Byzance.

Les recherches sur l'immunité à Byzance ont été longtemps le champ d'activité à peu près exclusif des historiens des pays slaves de la dernière génération, et l'ensemble des résultats qu'ils ont obtenus ne sont connus du monde savant occidental que par la traduction française⁴² d'une étude d'Ostrogorskij sur l'immunité byzantine, écrite en russe. Quelles explications, les byzantinologues russes d'aujourd'hui, donnent-ils à l'histoire de l'immunité à Byzance? Pour y répondre, on doit commencer par prendre une vue générale de la discussion maintenant en cours parmi eux à propos de *l'exkousseia*.

Selon Gorianov,⁴³ l'exkousseia est apparue pour la première fois aux X^e-XI^e siècles suivant le processus de la féodalisation, elle a fait des progrès au cours des XI^e-XII^e siècles pour atteindre le point culminant de son développement aux XIII^e-XV^e siècles, et c'est seulement dans cette dernière phase que l'immunité judiciaire a pris de l'importance.

Freidenberg⁴⁴ est encore d'une autre opinion. D'après lui, quoique les droits à l'immunité, c'est-à-dire l'ensemble des privilèges seigneuriaux, ne se soient montrés dans les sources que sous la forme de l'exkousseia, c'est-à-dire de l'immunité financière, on ne doit pas en conclure qu'il s'agisse seulement de l'octroi de droits fiscaux au particulier, mais supposer que tous les droits qui assurent la perception des impôts lui ont été donnés en même temps.

⁴² G. Ostrogorskij, Pour l'histoire de l'immunité à Byzance. Byzantion XXVIII (1958) 165-254. Cf. mon compte rendu (en japonais) de cette étude d'Ostrogorskij dans HISTORICAL STUDIES IN JAPAN LXX, 1 (1961) 68-89.

⁴³ Б. Т. Горянов, Поздневизантийский иммунитет. ВВ. XI (1956) 177-200; XII (1957) 97-117.

⁴⁴ М. М. Фрейденберг. Экскуссия в Византии 11.-12. вв. Уч. зап. Великолукского гос. пед. ин-та. III (1958) 339-365.

Il convient ici d'ajouter la conclusion du travail, mentionné plus haut, d'Ostrogorskij, parce qu'elle s'approche de celle de Gorianov d'un côté, de celle de Freidenberg de l'autre ; il affirme avec Gorianov que l'exkousseia s'est développée du même pas que la féodalisation de l'empire byzantin, avec Freidenberg que les privilèges judiciaires et administratifs ont été accordés implicitement aux féodaux exemptés à l'occasion de la concession des privilèges financiers.

Každan donne, de son côté, une explication intéressante de l'institution de l'exkousseia dans un article cité plus haut (v. note 39), et dans un autre spécialement consacré au problème de l'exkousseia.⁴⁵ D'après lui, on doit faire une distinction entre l'exkousseia qui ne signifie que l'exemption des obligations financières et les privilèges administratifs et judiciaires, parce que l'octroi de l'exkousseia à lui seul ne permet pas à son bénéficiaire de faire valoir des droits administratifs et judiciaires, dans son domaine exempté d'impôts, tandis que les privilèges administratifs et judiciaires—les éléments essentiels qui composent la contrainte extra-économique—entraînent l'exemption totale du pouvoir de l'Etat pour le domaine féodal. Quoiqu'il existât déjà, dans des documents des XI^e–XII^e siècles, quelques exemples de l'immunité administrative et judiciaire, dit-il, il ne faut pas sous-estimer le rôle important que l'exkousseia a joué pour la formation de la grande propriété terrienne de caractère féodal, si on songe au milieu spécial dans lequel le processus de féodalisation s'est déroulé à Byzance. L'exemption financière signifiait à elle seule pour son bénéficiaire l'entrée dans la classe privilégiée, dans un Etat centralisé comme l'empire byzantin où l'empereur était considéré comme le seul propriétaire de toutes les terres du pays, et où tous les propriétaires privés de n'importe quelle catégorie devaient s'acquitter des obligations envers le fisc en qualité de locataires des terres de l'Etat, de sorte que seules les terres exemptées de ces obligations financières pouvaient appartenir à la catégorie de la grande propriété terrienne féodale dans le sens exact du mot.

Suivant l'opinion de Každan, l'exkousseia a joué un autre rôle aussi important, surtout quand celle-ci a été accordée pour la première fois à un domaine féodal déjà établi. Les paysans dépendants qui y résidaient, dit-il, ont été alors libérés des obligations fiscales qu'ils avaient accomplies jusque là : ils en ont été exonérés partiellement ou totalement, mais sont devenus des serfs féodaux dans le sens précis du mot pour être exploités exclusivement par leur seigneur. C'est ainsi, selon sa conclusion, que l'exploitation féodale des producteurs directs s'achève.

b. diverses catégories de propriétés féodales et de paysans dépendants.

Každan touche ce problème dans son œuvre mentionnée plus haut (v. note 39), il y consacre en outre deux travaux, l'un concernant la formation de la propriété féodale du X^e siècle,⁴⁶ l'autre concernant les formes de la propriété conditionnée des X^e–XII^e siècles.⁴⁷ Dans un Etat comme l'empire byzantin, répète-t-il toujours, où la doctrine du droit de propriété de l'Etat sur toutes les terres dominait, le processus de la formation de la grande propriété terrienne de même que l'asservissement des paysans aux gros propriétaires privés a été poussé par l'Etat lui-même, en contraste frappant avec l'empire franc ou les royaumes germaniques, où c'était surtout le patronage qui a donné lieu à la seigneurie féodale et au servage. C'est ainsi, remarque-t-il, que sont apparues dans les sources des X^e–XI^e siècles plusieurs catégories

⁴⁵ А. П. Каждан, Экскуссия и экскуссаты в Византии 10.–12. вв. Византийские Очерки. Москва 1960. 186–216.

⁴⁶ А. П. Каждан, Формирование Феодального поместья в Византии в 10. в. ВВ. XI (1956) 98–122.

⁴⁷ А. Р. Каждан, Formen des bedingten Eigentums in Byzanz des X–XII Jhdts. Vorträge der Delegation der UdSSR. XXV Internationaler Orientalisten-Kongress. Moskau 1960.

de donations de terres faites par l'Etat aux particuliers, entre autre la *pronoïa*, et l'*arithmos*. Contrairement à l'opinion d'Ostrogorskij qui assimile la pronoïa byzantine avec le fief occidental, Každan la prend comme le droit concédé aux particuliers de percevoir une quantité déterminée d'impôts que l'Etat avait levée jusque là dans un district, et voit son caractère de propriété conditionnée non dans le fait qu'elle a été octroyée au pronoïaire en échange de l'accomplissement du service militaire, mais dans le fait que le montant de la rente désignée au pronoïaire a été préalablement limité à une somme déterminée. Il fait remonter l'origine de cette institution au *logisimon solemnion* dans le *Traité Fiscal* du X^e siècle. Ce dernier consistait, dit-il, en ce que l'empereur, en cas d'octroi de la rente aux églises, monastères, ou établissements pieux, ne leur en délivrait pas le montant, mais leur assignait un village déterminé, ce dernier devant leur verser la somme qu'il avait jusque là payée au fisc comme impôt.

En ce qui concerne l'*arithmos*, Každan explique cette institution comme la donation non d'une quantité déterminée de la rente, comme c'est le cas de la pronoïa, mais d'un nombre déterminé de parèques d'Etat.

Ce que Každan souligne à propos de ces deux formes de donations, ce sont les efforts que l'Etat a déployés pour préciser strictement les conditions de donation et surveiller rigoureusement l'accomplissement des clauses prescrites. Il assimile ces deux institutions byzantines à l'*iqṭā* du monde musulman.

Voilà l'interprétation que Každan donne de la pronoïa et de l'*arithmos*. Mais il va plus loin dans l'étude de ces deux institutions, et fait face au problème suivant ; Quels rapports se sont établis, en cas d'une donation de propriété conditionnée par l'Etat, entre le bénéficiaire de l'octroi et les paysans chargés de le payer ? On peut trouver la réponse de Každan dans le compte rendu (BB XII (1957) 330-340) de l'article d'Ostrogorskij sur la paysannerie byzantine (v. note 17). D'après lui, le développement du féodalisme ne consiste pas dans l'augmentation de l'étendue du domaine, ni dans celle du nombre des paysans dépendants, mais dans l'affermissement du pouvoir du seigneur sur les paysans dépendants, c'est-à-dire dans l'aggravation de la servitude de ces derniers. A cet égard, on ne peut, selon lui, dire qu'à Byzance le gros propriétaire des X^e-XI^e siècles (et selon le cas, du XII^e siècle) ait tenu les paysans de son domaine—parèques—dans la même condition qu'en Occident médiéval le seigneur féodal tenait ses serfs ; il est permis tout au plus de dire que le droit de propriété du gros propriétaire byzantin sur les paysans dépendants était encore en voie de formation pendant ces siècles. Par exemple, remarque-t-il, les paysans qui ont été donnés au titre de l'*arithmos*, étaient encore des parèques d'Etat entre les mains du bénéficiaire particulier, donc ce dernier n'était pas encore le propriétaire de ces parèques ; il était seulement le propriétaire de la partie assignée d'impôts qu'ils avaient payés au fisc.

Ainsi, il est très intéressant de relever avec Každan les traits spécifiques du féodalisme byzantin, même dans le stade de son développement où il paraît proche du type classique du féodalisme de l'Occident médiéval.*

* [Il faut ajouter une contribution nouvelle de la part de la byzantinologie soviétique, K. B. Хвостова, О некоторых особенностях византийской прони. ВВ XXV (1964) 212-230. Il est très heureux de posséder maintenant, de la part de la byzantinologie sorbonnique, le travail important d'H. Glykatzi-Ahrweiler, La cession des droits incorporels. Donation conditionnelle. (Exemples de donation d'un revenu fiscal ou non, sous les Comnènes et les Paléologues). Actes du XII^e Congrès international d'Etudes byzantines. Ochride 10-16 septembre 1961. Beograd 1964, Tome II, 103-114].

×

×

×

Nous avons passé en revue une série de problèmes dont les byzantinologues soviétiques s'occupent aujourd'hui. On ne peut, selon leur opinion fondamentale, comprendre le féodalisme byzantin dans son ensemble, si l'on ne tient compte que de son développement dans la campagne byzantine, en mettant de côté l'histoire de la ville byzantine; au contraire, on peut saisir l'histoire du féodalisme à Byzance dans son entité dès que l'on suit les changements des rapports agraires en corrélation avec les transformations survenues dans les villes. Déjà, le développement de la ville féodale a constitué chez les byzantinologues soviétiques un des sujets centraux de la discussion ci-dessus mentionnée à propos du féodalisme byzantin (v. notes 34, 35, 36, 37).

Udalicova et Každan, qui ont entamé la discussion, exposent, conformément à leur opinion fondamentale que le régime esclavagiste devait se prolonger dans la campagne byzantine jusqu'au VI^e siècle, la thèse suivante sur le développement de la ville féodale à Byzance, à savoir que la polis esclavagiste a subsisté du IV^e au VI^e siècle en subissant une crise inouïe, et que cette crise a atteint son point culminant dans la période des VII^e-VIII^e siècles, en exerçant des répercussions jusqu'au IX^e siècle. La cause profonde du déclin de la polis doit être, selon Každan, cherchée dans la transformation de la polis esclavagiste en ville féodale; cette transformation se reflète dans une série de phénomènes économiques qui se montraient dans la ville byzantine depuis le VII^e siècle: l'abaissement brusque de l'activité de l'artisanat, l'altération de la qualité des produits fabriqués, la dégénération de la technique de fabrication, et enfin, la ruralisation de la ville et de l'empire byzantin tout entier.

Contre cette thèse de Každan, Sjuzdumov proteste de la manière suivante; contrairement à ce qui est survenu dans la campagne byzantine, les grandes villes de l'empire byzantin n'ont subi aucun bouleversement social et économique au VII^e siècle et pendant les siècles suivants; les villes-emporia qui subsistaient depuis l'antiquité, sont passées, car elles y étaient toutes prêtes, au stade du développement féodal sans tarder; la ville byzantine montrait aussi presque tous les traits qui caractérisent la ville dans la société féodale d'Occident, c'est-à-dire, l'exploitation des artisans libres par le patriciat, les rapports marchandise-argent, les liens sociaux et économiques de la ville avec la campagne environnante. Certes, Sjuzdumov admet que la ville, dans la province, tombait en décadence et était ruralisée. Mais ce phénomène était, selon lui, conditionné par la crise extérieure, et non par la transformation interne du régime esclavagiste au régime féodal, comme le dit Každan. Il fonde cette thèse sur l'étude spécialement consacrée au problème de la ville féodale à Byzance.⁴⁸

Nous avons déjà vu plus haut l'opinion fondamentale de Lipšic, qui cherche dans le III^e siècle le tournant décisif de l'histoire sociale et économique de Byzance, lequel sépare la formation esclavagiste du régime féodal.

A ce point de vue elle souligne le fait, que la polis esclavagiste a reçu un coup fatal par suite des renversements sociaux et économiques des III^e-IV^e siècles, après quoi dans les provinces orientales une série de villes nouvelles sont nées, tandis que certaines villes antiques, après avoir survécu à la crise du III^e siècle, se sont transformées en des villes féodales, à la différence des villes des provinces occidentales contemporaines. Toutefois elle n'ignore pas le

⁴⁸ М. Я. Сюзюмов, Роль городов-эмпориев в Византии. ВВ VIII (1956) 26-41.

fait que la ville féodale byzantine, centre de l'activité commerciale et industrielle, n'était pas encore en état d'exercer une influence assez forte pour changer l'aspect rural du pays, de sorte que l'économie naturelle était prédominante, et que la prépondérance de la campagne sur la ville s'est maintenue jusqu'aux VII^e-VIII^e siècles.

Ainsi, en ce qui concerne la genèse de la ville féodale à Byzance, il y a une grande divergence d'opinions parmi les byzantinologues soviétiques. Mais ils sont en général d'accord pour considérer que Constantinople est devenue le centre de l'activité industrielle et commerciale de l'empire aux IX^e-X^e siècles, alors qu'aux XI^e-XII^e siècles c'est non plus dans la capitale où la décadence économique avait déjà commencé dans plusieurs branches d'industrie, mais dans une série de villes provinciales que l'industrie a trouvé son plein essor. Ils sont aussi unanimes pour apercevoir le déclin de la ville byzantine en général aux XIII^e-XV^e siècles. Du reste, on peut remarquer, à propos de la ville byzantine, les matières en controverse que voici. Au sujet du "Livre du Préfet", Každan nie la continuité des collegia du Bas-Empire avec les corporations de Byzance, tandis que Sjuzdjumov affirme au contraire cette continuité : le dernier tient le rôle des esclaves dans le "Livre du Préfet" en haute estime,⁴⁹ tandis que le premier ne lui attribue pas une telle importance.⁵⁰ Au sujet de la genèse du mode de production capitaliste aux derniers siècles de l'empire byzantin, Udalicova et Každan en aperçoivent des germes dans la campagne (v. note 34), Sjuzdjumov au contraire dans la ville (v. note 40), tandis que Gorianov n'admet pas qu'il ait pu y avoir de tels germes à Byzance.⁵¹

×

×

×

Tels sont les problèmes principaux du féodalisme byzantin pour la byzantinologie soviétique. Je terminerai ce rapport complémentaire, en confrontant les résultats acquis par elle avec les travaux des historiens occidentaux sur l'histoire sociale et économique de Byzance, et en ajoutant quelques mots de mon côté, car j'ai eu l'occasion d'esquisser, à ce propos, le grand courant de l'histoire sociale et économique de Byzance,⁵¹ et j'ai fait aussi quelques études spéciales sur ses divers aspects. Je dois pourtant mettre de côté le problème qui concerne la ville byzantine par manque de place.⁵¹

⁴⁹ М. Я. Сюзюмов, Ремесло и торговля в Константинополе в начале X века. ВВ IV (1951) 11-41.

⁵⁰ А. П. Каждан, Цехи и государственные мастерские в Константинополе в IX-X вв. ВВ VI (1953) 132-155.

⁵¹ Б. Т. Горянов, Византийский город XIII-XV вв. ВВ XIII (1958) 162-183.

⁵¹ K. Watanabe, Développement du grand domaine dans la campagne byzantine. (en japonais) A JOURNAL OF HISTORICAL STUDIES CCXLII (1960) 26-35.

⁵¹ Il convient ici de mentionner que Lemerle a mis en doute, dans le Congrès d'Ochride, l'explication donnée par la byzantinologie soviétique, en disant, à propos des villes provinciales des IX^e-X^e siècles, "...il ne me semble pas qu'elles aient eu une grande activité *productrice* : leur propre est plutôt le *négoce*, la concentration et la distribution des marchandises et de l'argent. Elles sont d'ailleurs ainsi en symbiose avec la campagne, car il faut répéter qu'il n'y a pas à Byzance coexistence de deux économies, une économie monétaire des villes et une économie naturelle des campagnes ; il n'y a d'économie que monétaire." Il nie aussi la possibilité d'identifier ville byzantine et ville occidentale pour les XI^e-XII^e siècles, à l'égard soit d'institution, soit de structure sociale, soit de rôle économique, soit de conscience. [Il faut ajouter aux œuvres citées plus haut celles d'E. Francès, La féodalité et les villes byzantines au XIII^e et au XIV^e siècle. BS XVI (1955) 76-96. Id., L'état et les métiers à Byzance. BS XXIII (1962) 231-249. P. Tivčev, Sur les cités byzantines aux XI^e-XII^e siècles. Byzantinobulgarica I (1962) 145-182. Il faut aussi confronter les résultats de ces byzantinologues de même que ceux des byzantinologues soviétiques

§ 1. Comme on vient de le voir, parmi les historiens soviétiques, soit le III^e, soit le VII^e, soit le X^e siècle sont considérés tour à tour comme le tournant décisif dans le développement du féodalisme à Byzance.

Pour ce qui est du III^e siècle, il constitue plutôt le sujet propre des historiens de l'antiquité gréco-romaine que celui des byzantinologues, donc il dépasse le cadre de mon rapport et de ma compétence. Pourtant, pour ma part, je pense qu'une nette ligne de démarcation doit être mise dans le III^e siècle, et qu'il faut considérer les siècles suivants comme une époque dominée socialement et économiquement par les gros propriétaires terriens qui étaient souvent, en même temps, de hauts fonctionnaires ou dignitaires.

A propos du VII^e siècle, outre quelques byzantinologues soviétiques comme Udalicova, Každan et Sjužumov, Ostrogorskij lui attribue aussi une importance toute particulière, et il a récemment essayé, avec le concours d'autres historiens, d'éclaircir quelques aspects de la profonde transformation économique et sociale survenue au cours du siècle.⁶² Lemerle aussi suppose qu'au VII^e siècle, en conséquence des migrations et des installations de peuples slaves et autres sur le territoire byzantin, la pénurie de main-d'œuvre, problème social et économique le plus sérieux du Bas-Empire, a été résolue, de sorte que la fiscalité sévère, phénomène typique du Bas-Empire, s'est atténuée (v. note 9). Mais le manque exceptionnel de sources historiques ne permet aux savants éminents que de faire des hypothèses pour élucider l'énigme du VII^e siècle.

Enfin, en ce qui concerne le X^e siècle, outre les byzantinologues soviétiques, comme on vient de le voir au début de ce rapport, Ostrogorskij lui donne une importance décisive comme point de départ de la féodalisation de l'empire byzantin ; il diffère donc d'opinion avec ceux qui font remonter le début de la société féodale byzantine à une époque antérieure.

C'est aussi Lemerle, comme nous l'avons vu plus haut, qui fait débiter au X^e siècle l'effondrement de la commune rurale jadis si prospère aussi bien que l'apparition de nouvelles catégories de paysans qui dépendaient personnellement et individuellement du pouvoir de l'Etat, sans l'entremise de la commune rurale, comme c'était le cas durant les VII^e-IX^e siècles. En tout cas, une heureuse abondance de documents conservés dans les archives des monastères byzantins nous fournit un vaste champ de recherches à exploiter pour la période qui part du X^e siècle, permettant ainsi d'éclaircir la phase finale de la féodalisation de l'empire byzantin sous ses divers aspects.

avec les contributions allemands sur le sujet ; F. Dölger, Die frühbyzantinische und byzantinisch beeinflusste Stadt. Atti 3^e Congresso di Studi sull' Alto Medioevo 14-18 ott. 1956 (Spoleto 1959) 65-100. = Dölger, ΠΑΡΑΣΤΡΟΦΑ. Ettal 1961. 107-139. E. Kirsten, Die byzantinische Stadt. [Berichte zum XI. Internationalen Byzantinisten-Kongress. V, 3. München 1958. 48 S. mit Anm. 32 S. cf. K. Watanabe, Problèmes de la ville byzantine. (en japonais) dans PROBLEMS DE L'HISTOIRE SOCIALE ET ECONOMIQUE D'EUROPE. II. Le Haut Moyen Age. Tokyo 1960. 285-319. Id., Sur les villes byzantines des XIII^e-XV^e siècles. (en japonais) THE HITOTSUBASHI REVIEW XLVI, 6 (1960) 73-96. Enfin il faut remarquer qu'une œuvre est faite à ce propos de la part de la byzantinologie sorbonnique ; H. Antoniadis-Bibicou, Recherches sur les douanes à Byzance. Paris 1963.]

⁶² G. Ostrogorsky, The Byzantine Empire in the World of the Seventh Century. DOP XIII (1959) 1-21 : Id., Byzantine Cities in the Early Middle Ages. ibid. 45-66 : P. Charanis, Ethnic Changes in the Byzantine Empire in the Seventh Century. ibid. 23-44 : R. S. Lopez, The Role of Trade in the Economic Reajustment of Byzantium in the Seventh Century. ibid. 67-85. Concernant le VII^e siècle, on ne peut passer sous silence le problème de la genèse de l'institution militaire et administrative de *θέμα*, cf. deux aperçus (en japonais) sur l'état actuel de la controverse ; K. Watanabe, HISTORICAL STUDIES IN JAPAN LXV, 10 (1959) 61-79, et ibid. LXVIII, 11 (1962) 76-99.

§ 2. Concernant la main d'œuvre agricole du Bas-Empire, sur laquelle, comme il est mentionné plus haut, plusieurs byzantinologues soviétiques sont en désaccord, il me semble nécessaire de faire les remarques suivantes.

Pour ce qui est des esclaves agricoles du Bas-Empire, mon collègue japonais, T. Ugué, a constaté, dans son étude qui examine exhaustivement les législations dans le Code théodosien concernant les esclaves, que les empereurs traitent, dans le droit, les esclaves et les colons adscrits de la même manière.⁵³ On doit en conclure que les premiers se sont approchés de la condition des derniers, non seulement de facto mais aussi de jure.

Pour ce qui est des colons, il faut partir de la constatation qu'à côté des colons adscrits que la loi nomme "servi terrae ipsius cui nati sunt" (C. J. XI. 52, 1), il existait une autre catégorie de colons "amphibies" qui, prenant à ferme une parcelle dans un coin du domaine, possédait en même temps, dans le territoire du municipium, "quantulacumque possessio, qui in suis conscripti locis proprio nomine libris censualibus detinentur", et accomplissaient "annonarias functiones sub solito exactore" (C. Th. XI, 1, 14; C. J. X, 48, 4).

De plus, une telle catégorie de colons n'est pas lettre morte dans un document juridique. On peut attester son existence dans des fragments des inscriptions cadastrales trouvés en Asie mineure, comme Jones⁵⁴ et Ugué⁵⁵ l'indiquent, de même que dans des papyrus fouillés en Egypte, comme le remarque Rouillard.^{55¹}

En tout cas c'est aller trop loin que de réduire une telle variété de colons du Bas-Empire aux colons adscrits seuls et de les assimiler aux esclaves de l'antiquité classique. Mieux vaudrait comparer le colonatus du Bas-Empire avec la paroikia de l'époque postérieure pour préciser en quoi consiste la différence entre ces deux catégories du servage byzantin et pour en tirer une conclusion sur le progrès de la féodalisation entre-temps.

Un autre point qu'il convient de retenir quand on aborde le problème du colonat du Bas-Empire, c'est la corrélation qui existait entre le pouvoir central, les gros propriétaires terriens et les colons. Comme le remarquent Jones et Lemerle, le colonat a été un produit direct de la fiscalité du Bas-Empire, qui essayait à n'importe quel prix de s'assurer des recettes d'impôts fonciers au moyen de l'immobilisation de la main-d'œuvre agricole. Mais quand l'Etat a mis cette politique en pratique, c'est surtout aux gros propriétaires terriens qu'il avait affaire. En d'autres termes, lorsque la grande propriété terrienne est devenue la cellule fondamentale dans la campagne, l'Etat n'avait d'autre ressource que celle de rendre les gros propriétaires terriens responsables en premier lieu du paiement des impôts au fisc; pour que ces derniers pussent remplir leurs obligations financières régulièrement, il leur assurait la main-d'œuvre agricole qui manquait alors, en attachant les paysans de leur domaine à la glèbe. Il s'ensuit de là une grave conséquence que l'Etat n'attendait pas originellement, c'est que, par l'introduction du colonat, l'Etat a été obligé de reconnaître officiellement la dépendance des paysans du grand domaine, déjà établie de facto, et a même aggravé cette dépendance, de

⁵³ T. Ugué, Les législations des empereurs romains concernant les esclaves dans le Code théodosien. (en japonais) T. Ugué, LE REGIME POLITIQUE ET SOCIAL DANS L'EMPIRE ROMAIN. Tokyo 1964. 314-325.

⁵⁴ A. H. M. Jones, The Later Roman Empire. 284-602. A social, economic and administrative survey. Oxford 1964. 4 Vols.

⁵⁵ T. Ugué, L'impôt foncier du Bas-Empire—Capitatio et jugatio—. LE REGIME POLITIQUE ET SOCIAL... 426-478.

^{55¹} G. Rouillard, La vie rurale dans l'empire byzantin. Paris 1953.

sorte qu'aux IV^e-VI^e siècles se sont manifestés des phénomènes sociaux qu'on peut justement appeler féodaux, comme l'indiquent Lipšic (v. note 36) et moi-même.⁵⁶

Mais un lien personnel autre que le colonat établi entre le dominus et le colonus était aussi en voie de formation ; c'était le patronage conclu entre le patronus et le clientus, qui a amené cette fois des conséquences sociales plus graves encore que le premier, car, si le colonat, indésirable à l'Etat par les résultats de tendance décentralisatrice qui l'accompagnaient, était tout de même une institution légale, le patronage se montrait illégal dès l'origine ; il n'était qu'un moyen pour le gros propriétaire terrien d'essayer de mettre les villages libres, composés de paysans petits propriétaires, sous sa domination d'une part, d'attirer la main d'œuvre agricole des autres domaines d'autre part. Il s'ensuit non seulement une diminution du nombre des paysans petits propriétaires libres, mais aussi la ruine des gros propriétaires terriens les moins aptes. L'Etat s'est efforcé de prendre des mesures pour y faire face, en faisant passer l'institution illégale du patronage dans l'institution légale du colonat. En fait, il a réussi à empêcher le processus de féodalisation de se développer davantage.⁵⁷

Ainsi il faudrait souligner le rôle que l'Etat a joué aux IV^e-VI^e siècles, non moins fortement qu'au X^e siècle, soit pour empêcher soit pour accélérer le processus de féodalisation.

Mais tout de suite un autre problème se pose ; De quelle couche sociale dans la classe dirigeante, l'Etat représentait-il les intérêts, du IV^e au VI^e siècles ? Aucune réponse satisfaisante n'a été donnée à cette question, mais on peut remarquer cependant un point de vue très suggestif dans un article de Sjuzumov ;⁵⁸ il discerne, dans la classe dirigeante, plusieurs groupes dont les intérêts n'étaient pas les mêmes, et essaye de constater leur antagonisme et les compromis qu'ils ont faits, le remplacement de la domination d'un groupe par celle d'un autre au cours de l'histoire de l'empire byzantin. De là, s'ouvraient trois voies possibles devant le féodalisme byzantin ; l'une, la voie "carolingienne" qu'a choisie l'aristocratie terrienne dans la province qui se basait sur la rente féodale ; l'autre, la voie "vénitienne", qu'a choisie l'aristocratie urbaine ; la troisième, la voie "orientale", une sorte de compromis entre les deux précédentes, qu'a choisie le despotisme qui se basait sur le droit suprême de l'Etat sur toutes les terres du pays.

Enfin, pour faire des recherches minutieuses sur la société et l'économie du Bas-Empire, on ne doit pas oublier les données que les papyrus trouvés en Egypte nous fournissent concernant le grand domaine. Et sur l'organisation du grand domaine autopacte, surtout les papyrus provenant des archives de la famille puissante des Apion d'Oxyrhynchos nous donnent une image concrète et détaillée.

§ 3. De même, en ce qui concerne la commune rurale composée de paysans petits propriétaires et fermiers libres, dont on ne trouve que quelques mentions éparses dans les deux Codes du Bas-Empire, les données archéologiques que Tchalenko nous signale à propos des villages antiques de la Syrie du Nord⁵⁹ déploient devant nos yeux la vie agricole qu'ils

⁵⁶ K. Watanabe, Quelques aspects du développement social et économique de tendance féodale dans le Bas-Empire—Analyse des législations concernant le sujet dans le Code théodosien—. (en japonais) THE HITOTSUBASHI REVIEW XXXVI, 2 (1956) 41-58.

⁵⁷ K. Watanabe, La formation de la grande propriété terrienne dans la province d'Egypte. (en japonais) ECONOMIC STUDIES OF HITOTSUBASHI UNIV. I (1953) 225-279.

⁵⁸ М. Я. Сюзюмов, Борьба за пути развития феодальных отношений в Византии. Византийские очерки. Москва 1961. 34-63.

⁵⁹ G. Tchalenko, Villages antiques de la Syrie du Nord. Le massif du Bélus à l'époque romaine. 3 Vols. [Institut Français d'Archéologie de Beyrouth. Bibliothèque Archéologique 150] Paris 1953, 1958.

menaient sur les versants du plateau calcaire de cette contrée. Les villages en question qui pratiquaient la monoculture d'oliviers ont été formés aux V^e-VI^e siècles, remplaçant les villa fondées à l'arrivée des Romains dans cette province. Certes, le rythme de vie y était particulier, soumis à la culture des oliviers et à la production de l'huile végétale, marchandise internationale qu'on expédiait jusqu'en Italie et en Gaule même. Toutefois on ne peut pas se baser sur une analogie avec le cas de ces villages de la Syrie septentrionale pour connaître l'état concret, par exemple, des villages isolés dans l'intérieur de l'Asie mineure. Non seulement à propos des IV^e-VI^e siècles, mais aussi des siècles suivants, on doit toujours prendre en considération la variété des régions où les villages en question étaient situés. Par exemple, comme le remarque justement Lipsie,⁶⁰ il y a une différence fondamentale entre l'exploitation agricole avec la culture intensive dans la banlieue de Constantinople, indiquée par Géoponiques, et la commune rurale de culture extensive dans les contrées boisées des Balkans que nous indique la Loi Agraire.

§ 4. Au sujet de la Loi Agraire, comme on le sait bien, il y a beaucoup de matières à discuter; par exemple, est-ce qu'elle est une rédaction officielle ou privée? et si elle est un texte officiel, quel empereur l'a rédigée? et même si elle est d'une rédaction privée, à quelle époque appartient-elle? etc. Mais selon l'opinion commune des byzantinologues, la commune rurale libre que représente la Loi Agraire est considérée comme la cellule fondamentale dans la campagne byzantine des VII^e-IX^e siècles, contrairement aux siècles précédents où c'était la grande propriété terrienne qui prédominait. Or, tout récemment une nouvelle thèse a été posée par Dölger et Karayannopulos sur la tradition des manuscrits de la Loi Agraire.

Jusqu'à-là, on avait généralement admis que la version de la Loi Agraire transmise par les manuscrits les plus anciens (dont quelques uns remontent jusqu'au XI^e siècle) et qui se compose d'ordinaire de quatre-vingt cinq chapitres, était la plus proche du texte original.⁶⁰¹ Dölger⁶¹ a des doutes sur cette manière de voir. En partant du principe, "recentiores non deteriores," il considère la version contenue dans l'Héxabiblos d'Harménopoulos, jurisconsulte thessalonicien du XIV^e siècle, et qui a treize chapitres de plus, comme la plus proche du texte original de la Loi Agraire. Karayannopulos⁶² va plus loin; il propose la coexistence de plusieurs textes originaux de contenus différents. D'après lui, cela tient à la rédaction même de la Loi Agraire, car la Loi Agraire est un recueil privé des sentences que les juges provinciaux ont prononcées aux procès conformément aux règlements du CJC comme le dit Dölger, et les divers groupes de versions de la Loi Agraire correspondent à autant de recueils privés prototypiques. Si la réponse que Dölger et Karayannopulos donnent au problème de la rédaction de la Loi Agraire est juste, il deviendra nécessaire de reviser l'opinion courante, selon laquelle certains chapitres de la Loi Agraire qui font défaut dans les manuscrits les plus anciens auraient été introduits postérieurement dans le texte original comme reflets du développement dans la campagne byzantine de la grande propriété terrienne avec les paysans dépendants.

§ 5. Le renforcement de la fiscalité, pesait-il sur la commune rurale au point d'abaisser

⁶⁰ Е. Э. Липшиц, Геопоники, Византийская сельскохозяйственная энциклопедия X в. М.-Л 1960.

⁶⁰¹ K. Watanabe, L'état actuel des recherches sur la Loi Agraire. (en japonais) THE HITOTSUBASHI REVIEW XXX, 5 (1953) 71-90, et ibid. XLIII, 5 (1960) 40-60.

⁶¹ F. Dölger, Harmenopulos und der Nomos Georgikos. Thessalonike 1952=ΠΑΡΑΣΠΟΡΑ. 1961. 263-272.

⁶² J. Karayannopulos, Entstehung und Bedeutung des Nomos Georgikos. BZ LI (1958) 357-373.

les paysans petits propriétaires libres qui la composaient au rang des parèques d'Etat, de sorte qu'il n'y eût plus de paysans libres à Byzance à partir du XI^e siècle, comme Ostrogorskij, et aussi Každan, quoique dans d'autres termes, le soutiennent ?

Comme je l'ai mentionné dans un essai,⁶³ pour répondre à cette question, on doit commencer par reconnaître qu'au moins, du point de vue juridique (et il s'agit du droit romain), une démarcation nette a subsisté entre les paysans petits propriétaires et les paysans fermiers du domaine d'Etat jusqu'à la fin de l'empire byzantin. Certes, la doctrine prédominait à Byzance que l'empereur était le propriétaire suprême de toutes les terres comme on l'a souvent répété jusqu'ici ; un témoignage évident en est la nouvelle de Basile II de l'an 996. Mais cette doctrine, a-t-elle été mise en pratique sans aucune réserve, au point qu'elle pût ébranler l'ordre public existant et la propriété privée déjà solidement établie ?

Il convient de se rappeler les paroles qu'Angelov (BS XXV (1964) 110-123) exprime dans son compte rendu de l'œuvre de Každan (v. note 39) ; en citant deux décrets de Michel VIII Paléologue en 1262 (M.-M. Acta et diplomata VI, 210-214.), il remarque qu'aucune distinction n'y est faite du point de vue financier entre la terre dont on paye le *télos* au fisc et celle dont on verse la *morté* au particulier désigné par l'Etat ou au fonctionnaire des finances, mais il ajoute en même temps que la propriété terrienne héréditaire dont on paye l'impôt est considérée comme un bien que l'empereur même ne peut confisquer.

Le même écart entre la doctrine et son application dans la réalité, on peut le retrouver aussi à propos de la liberté des paysans de se déplacer. Comme je l'ai dit dans l'essai mentionné plus haut (v. note 63), le principe qui consistait à ramener les paysans fugitifs à leur village d'origine, quoiqu'il n'ait pas été mis en pratique en fait, devait tout de même exister comme un courant latent du VII^e au IX^e siècles pour voir le jour au X^e siècle, à mesure que progressait le processus d'assujettissement des paysans petits propriétaires de la commune par les gros propriétaires.

On pourrait dire la même chose au sujet de la responsabilité collective pour le paiement de l'impôt. La responsabilité collective du Bas-Empire sous la forme *d'épibolé* ou *homokénsa*, n'a-t-elle jamais cessé d'exister entre le VII^e et le IX^e siècles ? Ou bien, au contraire, a-t-elle disparu au cours des VII^e-VIII^e siècles pour réapparaître aux siècles suivants sous la forme nouvelle de *l'alléléngyon* ? Depuis que la controverse en a débuté à la fin du dernier siècle entre Zachariae von Lingenthal et Monnier dont le premier a soutenu la continuité de la responsabilité collective, le dernier sa discontinuité, le problème n'est pas encore tranché. Dölger et Karayannopulos⁶⁴ représentent le point de vue de Zachariae. Lemerle et Ostrogorskij reconnaissent la continuité de la responsabilité collective dès le Bas-Empire, à condition que son mode d'application ait changé depuis le VII^e siècle. Každan et Osipova⁶⁵ adoptent l'opinion de Monnier, de plus ils voient dans le renforcement de la responsabilité collective par l'Etat un indice du progrès de la condition dépendante où la commune rurale se trouvait vis à vis de l'Etat ; selon leur opinion, l'institution de la responsabilité collective n'est pas encore apparue au stade de la Loi Agraire, elle a été définitivement établie

⁶³ K. Watanabe, Quelques observations sur la paysannerie byzantine. (en japonais) ECONOMIC STUDIES OF HITOTSUBASHI UNIV. II (1958) 299-397.

⁶⁴ J. Karayannopulos, Das Finanzwesen des frühbyzantinischen Staates. [Südosteuropäische Arbeiten, 52] München 1958.

⁶⁵ К.П. Осипова, Аллиленгий в Византии в X в. ВВ XVII (1960) 28-30: Id., Система класм в Византии в X-XI вв. Византийские очерки. Москва 1961. 174-185.

sous la forme d'alléluéon au stade du Traité Fiscal, après une série de vains efforts des empereurs macédoniens pour l'appliquer à la commune rurale. Mais il me paraît indéniable que la responsabilité collective pour le paiement de l'impôt a été appliquée à la commune rurale déjà dans la Loi Agraire, comme l'indiquent certains byzantinologues soviétiques Lipšic et Sjuzjumov d'une part, Lemerle et Ostrogorskij d'autre part.

La notion d'"origo" de même que le principe de la responsabilité collective n'ont jamais cessé d'exister, selon mon opinion, même aux VII^e-VIII^e siècles, du moins en théorie. Néanmoins on va trop loin, si on pense que la commune rurale de cette période n'était qu'une organisation établie par l'État exclusivement du point de vue fiscal. Il conviendrait plutôt de souligner le fait que cette théorie de fiscalité n'a pas été mise en pratique sans réserves, et d'en chercher la cause sans doute dans les changements importants survenus au cours des VII^e-VIII^e siècles, en conséquence desquels, par exemple, le système d'impôts rationnel de la capitatio-jugatio du Bas-Empire a fait place à celui du «Moyen Age» byzantin qui consiste principalement dans la combinaison de l'impôt foncier (*synonè*) avec l'impôt par feux (*kapnikon*). Mais tous les essais faits jusqu'à présent par les savants éminents pour révéler ces arcana de l'histoire byzantine sont trop hypothétiques pour nous convaincre.

§ 6. A l'égard de la commune rurale, il reste encore beaucoup de problèmes à résoudre. Mais nous sommes heureux de pouvoir éclaircir, au moyen d'une série de nouvelles des empereurs macédoniens du X^e siècle, le processus de la désagrégation de la commune rurale par l'intrusion des puissants dans son territoire et l'acquisition par eux des terres des paysans, de même que par la scission des membres de la commune rurale entre une couche supérieure et une couche inférieure et l'accumulation des terres de la dernière entre les mains de la première.⁶⁶ De plus, nous avons un document précieux pour connaître ce que la commune est devenue à la fin du XI^e siècle. Ce sont les fragments d'une copie du cadastre de Thèbes que Svoronos a déchiffrés merveilleusement.⁶⁷ Si on compare les données que le cadastre de Thèbes nous indique avec celles que nous fournissent les nouvelles du X^e siècle, on peut reconnaître le dernier stade de la désagrégation de la commune rurale. Les "faibles" qui avaient jadis composé la commune rurale pour la plus grande partie, disparaissent maintenant presque entièrement de la commune rurale. Au contraire, ce sont surtout les "puissants" qui passent au premier plan comme les propriétaires-contribuables dans le territoire de la commune rurale, quoique les empereurs du X^e siècle leur ait refusé le droit d'acquérir des parcelles de terre. Ces puissants dans le cadastre de Thèbes sont en même temps des fonctionnaires et des dignitaires, ils n'habitent pas souvent dans les villages où ils ont des terres, mais résident dans les bourgs voisins comme Thèbes, Euripe ou Athènes. On peut identifier certains noms de famille que ces puissants portent avec ceux de quelques membres de l'aristocratie terrienne trouvée dans la Grèce moyenne, on peut constater aussi que leurs familles sont apparentées quelquefois entre elles et que leurs terres sont transmises de génération à génération dans une même famille ou entre des familles apparentées. Mais les rangs que ces puissants occupent dans la hiérarchie de fonctions et de dignités ne sont pas assez élevés, de plus, si l'on juge d'après le montant des impôts qu'ils doivent payer dans le cadastre, les terres qu'ils ont dans le territoire de la commune rurale ne sont pas aussi étendues, elles sont dispersées quelquefois sur

⁶⁶ A. Watanabe, Villages byzantines du X^e siècles dans les nouvelles des empereurs macédoniens. (en japonais) ECONOMIC STUDIES OF HITOTSUBASHI UNIV. IV (1960) 157-258.

⁶⁷ K. Watanabe, La campagne byzantine à la fin du XI^e siècle dans le cadastre de Thèbes. (en japonais) ECONOMIC STUDIES OF HITOTSUBASHI UNIV. IX (1965) 145-210.

plusieurs villages d'alentour.

Si on tient compte des constatations ci-dessus, on ne peut adopter la conclusion de Svoronos et Lemerle suivant laquelle le cadastre de Thèbes nous fournit un argument convaincant pour l'existence bien vivante de la commune rurale composée de propriétaires libres à la fin du XI^e siècle, car ce qu'il s'agit ici de savoir, c'est plutôt à quelle couche sociale les propriétaires du cadastre de Thèbes appartiennent.

§ 7. A ce fragment cadastral près, presque tous les documents des derniers siècles de l'empire byzantin qui sont conservés dans les archives monastiques concernent la grande propriété terrienne des féodaux ecclésiastiques et monastiques, ou celle des féodaux laïques passée à la fin sous la possession des derniers. Ces riches documents nous permettent de dessiner une image concrète du domaine immunitaire avec plus de détails que pour les siècles précédents. Surtout un genre de documents appelé *praktikon* qui correspond au polyptique de l'Occident médiéval contient des données précieuses pour les recherches sur cette seigneurie byzantine, et j'ai eu moi-même⁶⁸ l'occasion de faire une étude sommaire sur l'organisation du domaine que le monastère d'Iviron d'Athos possédait dans le Nord et le Nord-Est de la presqu'île, d'après les praktika de ce monastère du XIV^e siècle, rédigés par Dölger. Ce qui constituera désormais une des tâches principales pour les chercheurs de l'histoire sociale et économique de Byzance, c'est certainement d'éclaircir, au moyen de ces riches documents monastiques, la société byzantine des derniers siècles sous ses divers aspects, par exemple, la structure économique du grand domaine, la petite exploitation des parèques, leurs obligations envers le gros propriétaire et l'Etat, leur droit de propriété sur la parcelle qu'ils exploitent et leur liberté de se déplacer vis à vis des droits seigneuriaux, les villages dépendants et leurs relations avec la ville provinciale du voisinage etc. Et déjà le chemin est frayé par des travaux comme ceux d'Ostrogorskij (v. note 18), Dölger,⁶⁹ Každan⁷⁰ et Svoronos.⁷¹

Nous avons passé en revue les nombreux problèmes de la "féodalité" byzantine qui se posent soit à propos de ses aspects idéologiques, soit à propos de ses aspects matériels. Je terminerai ce rapport complémentaire en faisant les deux constatations suivantes : Premièrement, deux voies s'ouvrent devant nous ; l'une orientée vers la mise en relief du caractère spécifique de la féodalité byzantine, en contraste avec le féodalisme occidental (cette voie pourtant aboutirait au refus même d'appliquer le mot "féodal" à la société byzantine) ; l'autre qui mène à une identification de la féodalité byzantine avec la féodalité occidentale. Deuxièmement, contrairement à ce qu'on serait porté à croire, ces deux voies, au lieu de s'exclure, se complètent souvent l'une l'autre dans l'aide qu'elles apportent à une meilleure compréhension de la réalité byzantine.

⁶⁸ K. Watanabe, Le grand domaine du XIV^e siècle dans l'empire byzantin—Analyse des praktika d'Iviron.— (en japonais) THE HITOTSUBASHI REVIEW XXXXVIII, 3 (1957) 51-72. Cf. K. В. Хвостова, Некоторые феодальной ренти по материалам иверских практиков XIV в. Византийские очерки. Москва 1961. 241-278. [Cf. aussi K. В. Хвостова, *Πίζα χωρίου* в XIV в. (К вопросу об особенностях налогообложения в Византии). ВВ XXVI (1965) 46-57.]

⁶⁹ F. Dölger, Aus den Schatzkammern des Heiligen Berges, München 1948: Id., Sechs byzantinische Praktika des 14 Jhdts. für das Athoskloster Iveron. München 1949.

⁷⁰ А. П. Каждан, Аграрные отношения в Византии 13.-14. вв. Москва 1952.

⁷¹ N. Svoronos, Sur quelques formes de la vie à Byzance. Petite et grande exploitation. Annals E.-S.-C. IX (1959) 325-335.